



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 103989

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur les mesures qui ont été prises, depuis la promulgation de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, pour assurer la pérennité des archives numériques.

Texte de la réponse

Les premières actions du ministère de la culture et de la communication pour assurer la pérennité des archives numériques ont porté sur l'écriture de référentiels spécifiques à la gestion des archives publiques, visant à définir un format d'échange pour la transmission des archives électroniques entre plusieurs partenaires. Concernant la préservation sur le long terme des documents et données numériques, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les autres grands acteurs patrimoniaux, des études et applications sont développées concernant notamment les formats d'encodage des fichiers permettant une conservation pérenne de l'information ou encore des études sur les supports (en partenariat avec le laboratoire national d'essais et de métrologie). En liaison avec ces grands socles de partenaires, le ministère a participé à la sortie de plusieurs outils logiciels adaptés aux archives publiques. Parallèlement, il a accompagné sur le terrain plusieurs projets d'accompagnement par les services d'archives territoriaux de projets de dématérialisation et d'archivage numérique. Enfin, dans le cadre de la refondation des Archives nationales, un projet de mise en place d'une plate-forme d'archivage numérique pour les archives définitives des administrations centrales de l'État est en cours. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure concernant les archives issue du comité de modernisation des politiques publiques de juin 2010 : « Mettre en place une instance de pilotage interministériel renforcé dont la vocation sera de faciliter l'accès au patrimoine culturel et de moderniser la gestion des archives de l'État ».

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103989

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3261

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8109